

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

• ADHÉSION

Les activités d'Univac étant régies par la loi de 1901, les séjours vacances sont ouverts à tous après adhésion à l'association. L'adhésion est valable du mois de décembre jusqu'au 31 octobre de la saison en cours et donne droit à plusieurs séjours durant l'année.

• TARIFS

Les prix applicables, mentionnés en annexe, sont établis par le Conseil d'Administration en fonction de l'évolution des conditions économiques. En cas de modification de ces conditions, les tarifs qui n'ont pas un caractère contractuel sont susceptibles d'être modifiés. Les tarifs sont publiés sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission. Photos non contractuelles.

• NOS PRIX COMPRENNENT :

- l'hébergement,
- la restauration en pension complète : (du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour, et à Courchevel du déjeuner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour).
- Les animations organisées aux Hôtels Clubs.
- Le vin au repas (sauf à l'hôtel Blanche Neige de Courchevel).

• ILS NE COMPRENNENT PAS :

- La taxe de séjour due à la commune (selon le barème fixé par arrêté municipal).
- Certaines activités spécifiques, tels que VTT, ski nautique, planche à voile, canyoning, et excursions facultatives proposées par les Hôtels Clubs.
- Le supplément en chambre individuelle (attribuée selon disponibilités). Voir le détail des tarifs dans les grilles de tarif des pages hôtels.
- L'Assurance
- L'Adhésion : 12€ par famille

• RÉSERVATION

Toute option doit être confirmée par l'envoi du formulaire de demande de séjour et de votre règlement d'acompte.

Si votre demande est acceptée vous recevrez votre facture de réservation valant acceptation. Si nous ne pouvons pas accepter votre demande telle quelle se présente, nous vous recontacterons soit pour envisager avec vous d'autres possibilités de lieu ou de date, soit une inscription sur liste d'attente.

• PAIEMENT

- Acompte de 25% du montant du séjour à réception de la facture.
- Le solde devant être réglé 40 jours avant le départ sans rappel de notre part. Au cas où la cotisation annuelle n'aurait pas été acquittée, elle sera demandée en même temps que le premier acompte. Tout séjour non soldé à la date indiquée sera considéré comme annulé.
- Pour le paiement par internet : Acompte de 50% du montant du séjour au moment de la réservation.

• MODIFICATION DU SÉJOUR

Tout changement d'Hôtels Clubs, de dates, etc... d'un séjour confirmé donne lieu au versement d'une indemnité forfaitaire de 15€. Tout voyage interrompu ou abrégé du fait de l'adhérent, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Si Univac se trouvait, pour des raisons indépendantes de sa volonté, dans l'obligation de remettre ou d'annuler un séjour, les sommes versées seraient remboursées.

• CONDITIONS D'ANNULATION TOTALE D'UN SÉJOUR

On entend par annulation totale la renonciation à un séjour, intervenue après la réception de l'acompte ou du règlement total. L'annulation doit impérativement être confirmée par l'envoi d'un courrier ou d'un mail. La date d'annulation retenue sera celle de la première présentation du courrier ou du mail. Toute annulation entraîne les frais suivants :

- 75 jours et plus avant l'arrivée : 10 % du montant du séjour + cotisation
- 75 jours à 31 jours avant l'arrivée : 20 % du montant du séjour + cotisation
- 30 jours à 16 jours avant l'arrivée : 50 % du montant du séjour + cotisation
- 15 jours à 8 jours avant l'arrivée : 75 % du montant du séjour + cotisation
- moins de 8 jours avant la date du début du séjour ou en cas de non présentation : 100 % du montant du séjour + cotisation.

Attention : une arrivée ultérieure à celle prévue ou un départ anticipé équivaut à une annulation pour la période de séjour non consommée et ne donne lieu à aucun remboursement, quel qu'en soit le motif.

Si l'arrivée se fait en dehors des heures d'ouverture du restaurant, et que la prestation restauration était réservée, UNIVAC se réserve le droit de ne pas servir les repas réservés, sans que l'acheteur puisse prétendre à la non-facturation de ceux-ci. Le calcul des frais d'annulation s'effectue sur le montant total du séjour incluant toutes prestations hors taxe de séjour. Les frais d'annulations sont exigibles intégralement et immédiatement. Les frais d'annulations seront prélevés sur les sommes déjà versées. La cotisation optionnelle à l'assurance « Annulation et Interruption de séjour », du fait de sa spécificité, reste acquise quelque soient les motifs ou l'ampleur de l'annulation. Toutefois, ces risques peuvent être partiellement couverts par l'assurance optionnelle "Annulation".

• INFORMATIONS PRATIQUES

Linge de toilette fourni. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, la réglementation en vigueur ne permet pas l'accueil des animaux domestiques. Toutes précisions utiles au bon déroulement du séjour sont communiquées sur place. Les chambres sont disponibles à partir de 17h00 le jour d'arrivée et à libérer avant 10h00 le jour du départ.

• AIDE AUX VACANCES

L'aide aux vacances accordée par les Caisses d'Allocations Familiales et par certains Comités d'Entreprise, Sociétés Mutualistes, Caisses de Retraite, sera déduite du montant de la facture sur présentation, selon le cas :

- Des bons vacances C.A.F.
 - Des prises en charge délivrées par les différents organismes.
- ATTENTION : les réservations C.A.F. se font en direct auprès de la centrale de réservations de Metz. Aucune aide ne peut-être prise en compte sur internet.

• CHÈQUES-VACANCES

Univac est agréée par l'ANCV ; les «chèques vacances» sont acceptés en règlement du séjour.

• IMPORTANT

Les Hôtels Clubs ne peuvent être tenus responsables des vols et détériorations d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements, y compris dans les parkings.

• ASSURANCES

Il n'y a pas d'assurance individuelle attachée à l'adhésion. Notre assurance couvre notre seule responsabilité civile (non celle de nos adhérents) et notre responsabilité à l'égard de l'acheteur, pour la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que celles-ci soient à exécuter par Univac ou par d'autres prestataires. AXA n°38380041535287. Nous vous conseillons d'être couverts en responsabilité "chef de famille" incluant les activités que vous envisagez de pratiquer.

Une assurance "annulation" pour votre séjour peut vous être proposée [facultative].

• PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 06 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au Règlement Européen 2016/679 sur la Protection des données, nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès, rectification, effacement, limitation, portabilité, opposition, de définir le sort de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant directement au service réservations à l'adresse e-mail suivante : info@univac.net. Ou par courrier à l'adresse suivante : Univac, 1 rue St Gengouf, 57004 Metz. De même vous pouvez demander à ne pas recevoir nos offres en écrivant à l'adresse précitée.

• RÉCLAMATIONS

Toute réclamation après votre séjour pourra faire l'objet d'un courrier adressé par lettre recommandée avec avis de réception, à notre adresse postale ou alors par l'envoi d'un email à l'adresse ci-après : info@univac.net. Afin de vous apporter une réponse adaptée, il est préférable que vous adressiez cette réclamation dans le délai d'un mois après la fin de votre séjour. Nous vous informons que si vous avez soumis une réclamation auprès de notre service réservation, mais que notre réponse ne vous a pas donné satisfaction, vous pouvez contacter l'Association des Médiateurs Européens dont les coordonnées sont les suivantes : 197 boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS. Vous trouverez enfin les modalités de sa saisine sur le site suivant : www.mediationconso-ame.com.

POUR LES DESTINATIONS DE NOS PARTENAIRES
LEURS CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES DE VENTE S'APPLIQUENT.

ASSURANCE ANNULATION = RÉSERVATION TRANQUILLE

Univac a souscrit un contrat auprès de ALLIANZ TRAVEL : AWP France SAS 7 RUE DORA MAAR - 93400 ST OUEN

Elle vous garantit sous certaines conditions le remboursement des frais d'annulation de votre voyage.